

Lettre OPQIBI Informations

Numéro Spécial : Rencontres Ingénierie 99

L'OPQIBI est partenaire des Rencontres de l'Ingénierie 99
et parraine l'atelier
« Comment choisir un prestataire d'ingénierie en France ».

Une plaquette intitulée

DONNEURS D'ORDRE- MAITRES D'OUVRAGE
avec les qualifiés OPQIBI,
choisissez des
PARTENAIRES COMPÉTENTS

a été éditée à cette occasion. Elle est disponible.

Ces actions marquent la volonté du Conseil d'Administration de promouvoir l'OPQIBI à travers les qualifiés pour apporter un

OUTIL D'AIDE AUX DONNEURS D'ORDRE

véritable base de données à l'usage des Clients - Maîtres d'Ouvrage pour les aider dans leur choix de partenaires compétents.

La volonté de l'OPQIBI est également de promouvoir le concept de

QUALIFICATIONS D'ENTREPRISE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

en délivrant par un processus rigoureux - tierce partie- des certificats de qualification ou de capacité.

Cette preuve volontaire de compétence, validée par des références attestées par les donneurs d'ordre, doit être, de plus en plus, reconnue par les Clients, les Prestataires et les Intérêts Généraux, en France et, demain, en Europe.

Le processus d'Accréditation par le COFRAC est en marche. Les responsables de l'OPQIBI s'efforcent de le faire aboutir au début du prochain millénaire.

Déjà, **plus de 1000 structures** ont fait la démarche conduisant à la délivrance d'un certificat de qualification et / ou de capacité. Un logo-type OPQIBI (voir recto) avec le numéro de leur certificat permet de les identifier.

Plus de 200 experts : maîtres d'ouvrage, prestataires, représentants des pouvoirs publics et des intérêts généraux, oeuvrent bénévolement dans les **9 commissions** d'instruction des demandes de qualification, couvrant les domaines de l'infrastructure, du bâtiment, de l'industrie et de l'environnement. **Qu'ils soient une nouvelle fois remerciés pour le sérieux et la rigueur de leur travail.**

Malheureusement, une confusion existe encore trop souvent entre le processus de certification d'un système d'assurance de la qualité d'une structure (ISO 9000) et l'obtention d'un certificat de qualification (« certification de qualification technique d'entreprise » suivant le vocabulaire du COFRAC) que délivre l'OPQIBI.

L'OPQIBI s'attache à faire valoir la complémentarité des deux démarches :

- ◆ **la certification de qualification technique d'entreprise délivrée par l'OPQIBI** permet de savoir qui a, avec succès, effectué une mission spécifique pour un objet défini (par exemple, le DIAGNOSTIC en DÉSAMANTAGE).
- ◆ **la certification du système d'assurance de la qualité** (que ne délivre pas l'OPQIBI) permet de savoir que les missions exécutées par la structure qualifiée seront conduites suivant un processus préétabli conforme à la démarche ISO 9000.

L'évolution de l'OPQIBI vers le service aux donneurs d'ordre implique l'adaptation de la grille de qualification qui distinguera plus nettement :

- ◆ les **missions** que le donneur d'ordre confie généralement aux prestataires, et
- ◆ **l'objet de ces missions** qu'il s'agisse d'un ouvrage, d'un système ou d'une technique.

Le certificat de qualification et/ou de capacité devra faire apparaître en clair les qualifications attribuées.

L'attestation de références délivrée par les donneurs d'ordre **sur un document OPQIBI** sera à la base de l'attribution des qualifications.

Les **moyens** existants dans la structure seront contrôlés par les curriculum vitae des spécialistes ; de même, la **méthodologie** mise en oeuvre constituera un élément clé du processus d'attribution.

Bien entendu, une transition entre les actuelles qualifications et celles du futur référentiel sera établie pour **assurer la continuité d'un système en place depuis plus de vingt ans.**

Daniel CANTALOU

Claude PHILIP

Secrétaire Général

Président

**OPQIBI - 6, rue Louis Pasteur - BP 91 - 92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
Tél: 01 46 99 14 50 - Fax: 01 46 99 14 51**